

FICHE DU POSTE
PSYCHOLOGUE DE PMI BESANCON

SOUS CONTRAT DE PROJET

DIRECTION / SERVICE :	Direction Enfance Famille/ Service PMI
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	Médecin coordinateur du pôle PMI
LOCALISATION DU POSTE :	Pôle PMI BESANCON

CONDITIONS STATUTAIRES

Définir le poste dans la nomenclature de la Fonction Publique Territoriale (catégorie, filière, cadre d'emploi et grade)

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative	Médoco-sociale	X
A	B	C		Technique	Sociale	
X			Autre			
CADRES D'EMPLOIS :		Psychologue de PMI				
GRADES :						
RIFSEEP		A 10				

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	Master 2 ou DESS de psychologie Diplôme professionnel de psychologie en référence au décret n° 90255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes professionnels permettant de faire usage du titre de psychologue
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	Formation en psychologie clinique orientée vers l'enfant et la famille et psychopathologie
Expérience souhaitée :	Auprès de services spécialisés dans le suivi et l'accompagnement des enfants et des familles.

FINALITES DE L'ENTITE

Le service de Protection Maternelle et Infantile, créé par une ordonnance de 1945 est confié au Département pour garantir un suivi sanitaire et social préventif des mères et des enfants de moins de 6 ans, et assurer la mission d'éducation et planification familiale.

Le service de Protection Maternelle et Infantile, dirigé par un Médecin départemental, dépend de la Direction Enfance Famille qui met en œuvre les compétences du Département en matière de prévention et de protection de l'enfance et anime la conduite de la politique publique dans ce domaine.

Il englobe la mission d'agrément et contrôle des modes d'accueil individuels et collectifs.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Le psychologue de PMI assure des missions de prévention primaire, sur des temps individuels, collectifs, directes et indirectes, de manière privilégiée auprès de famille sur une période allant du périnatale jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

↳ il réalise, en lien avec les travailleurs médico sociaux, un diagnostic psychologique, un accompagnement clinique ou une orientation vers une structure adaptée à la difficulté identifiée.

↳ Il intervient au sein des permanences de puériculture ou de consultations infantiles.

↳ Il soutient la fonction parentale. Les familles rencontrant des difficultés psychologiques peuvent bénéficier d'un accompagnement.

↳ Le lien avec les équipes des secteurs autour d'une famille est réalisée sur temps collectif ou individuel.

↳ A partir des outils qui lui sont propres, l'intervention psychologique est rendue accessible et lisible pour les travailleurs médico sociaux, dans le respect du secret professionnel partagé.

↳ Il participe à la prévention des mauvais traitements et de l'enfance à risque, selon la procédure définie dans le schéma départemental de l'enfance avec l'équipe des professionnels.

↳ Il est membre des synthèses pluridisciplinaires.

↳ Il rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique et établit un rapport d'activité annuel.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

↳ Il est sollicité, le cas échéant, pour avis, complémentaire ou non, lors des procédures d'agrément des assistants maternels et familiaux. Si nécessaire, il contribue à la qualité de l'accueil des enfants confiés par l'évaluation psychologique des candidats assistants familiaux.

↳ Il contribue à la réflexion institutionnelle et interinstitutionnelle par sa participation à des groupes de travail.

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Etre à même de soutenir une théorisation sur le développement psychique de la personne, enfant ou adulte - Connaître la dynamique familiale, le rôle et les fonctions parentales dans la construction de la psyché de l'enfant - Connaître les modes de communication à l'intérieur du groupe familial - Etre au fait des phénomènes d'attachement et des impacts transgénérationnels - Avoir des connaissances approfondies en psychopathologie
SAVOIR – FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Approche de la clinique de l'enfant et de la famille - Notion de prévention et protection - Capacité d'analyse et de synthèse - Capacité rédactionnelle - Intérêt pour l'approche médico psychosociale - Capacité de travail en équipe
SAVOIR – ETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Qualités relationnelles (tolérance, écoute, dialogue) - Empathie

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :
<ul style="list-style-type: none"> - Le médecin coordinateur de PMI - Le chef de service départemental de PMI - Les personnels PMI du pôle - Les travailleurs médico-sociaux des autres services - Les autres psychologues (PMI, ASE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Services, associations et professionnels intervenant dans le domaine médico-social (CGI, CMPP, AEMO...) ou médical (maternités, services de pédopsychiatrie).

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	
Déplacements	Sur le pôle de rattachement, au siège pour les réunions départementales
Particularités liées au poste	<p>Contrat de projet dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance Ouvert aux Agents contractuels sur la base du décret n°2019-1414 du 19/12/2019</p> <p>Et aux Fonctionnaires, par voie de détachement, en qualité de contractuel pour la durée du projet</p> <p>Poste soumis à l'obligation vaccinale. Justifier d'un certificat de statut vaccinal complet</p>

FICHE DE POSTE

PSYCHOLOGUE DE PMI MONTBELIARD

SOUS CONTRAT DE PROJET

DIRECTION / SERVICE :	Direction Enfance Famille/ Service PMI
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	Médecin coordinateur du pôle PMI
LOCALISATION DU POSTE :	Pôle PMI MONTBELIARD – Service PMI- Direction Enfance Famille
RIFSEEP	A 10

CONDITIONS STATUTAIRES

Définir le poste dans la nomenclature de la Fonction Publique Territoriale (catégorie, filière, cadre d'emploi et grade)

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative	Médoco-sociale	X
A	B	C		Technique	Soci	
X				Autre		

CADRES D'EMPLOIS :	Psychologue de PMI
GRADES :	

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	Master 2 ou DESS de psychologie Diplôme professionnel de psychologie en référence au décret n° 90255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes professionnels permettant de faire usage du titre de psychologue
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	Formation en psychologie clinique orientée vers l'enfant et la famille et psychopathologie
Expérience souhaitée :	Auprès de services spécialisés dans le suivi et l'accompagnement des enfants et des familles.

FINALITES DE L'ENTITE

Le service de Protection Maternelle et Infantile, créé par une ordonnance de 1945 est confié au Département pour garantir un suivi sanitaire et social préventif des mères et des enfants de moins de 6 ans, et assurer la mission d'éducation et planification familiale.

Le service de Protection Maternelle et Infantile, dirigé par un Médecin départemental, dépend de la Direction Enfance Famille qui met en œuvre les compétences du Département en matière de prévention et de protection de l'enfance et anime la conduite de la politique publique dans ce domaine.

Il englobe la mission d'agrément et contrôle des modes d'accueil individuels et collectifs.

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Le psychologue de PMI assure des missions de prévention primaire, sur des temps individuels, collectifs, directes et indirectes, de manière privilégiée auprès de famille sur une période allant du périnatale jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

↳ il réalise, en lien avec les travailleurs médico sociaux, un diagnostic psychologique, un accompagnement clinique ou une orientation vers une structure adaptée à la difficulté identifiée.

↳ Il intervient au sein des permanences de puériculture ou de consultations infantiles.

↳ Il soutient la fonction parentale. Les familles rencontrant des difficultés psychologiques peuvent bénéficier d'un accompagnement.

↳ Le lien avec les équipes des secteurs autour d'une famille est réalisée sur temps collectif ou individuel.

↳ A partir des outils qui lui sont propres, l'intervention psychologique est rendue accessible et lisible pour les travailleurs médico sociaux, dans le respect du secret professionnel partagé.

↳ Il participe à la prévention des mauvais traitements et de l'enfance à risque, selon la procédure définie dans le schéma départemental de l'enfance avec l'équipe des professionnels.

↳ Il est membre des synthèses pluridisciplinaires.

↳ Il rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique et établit un rapport d'activité annuel.

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

↳ Il est sollicité, le cas échéant, pour avis, complémentaire ou non, lors des procédures d'agrément des assistants maternels et familiaux. Si nécessaire, il contribue à la qualité de l'accueil des enfants confiés par l'évaluation psychologique des candidats assistants familiaux.

↳ Il contribue à la réflexion institutionnelle et interinstitutionnelle par sa participation à des groupes de travail.

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Etre à même de soutenir une théorisation sur le développement psychique de la personne, enfant ou adulte - Connaître la dynamique familiale, le rôle et les fonctions parentales dans la construction de la psyché de l'enfant - Connaître les modes de communication à l'intérieur du groupe familial - Etre au fait des phénomènes d'attachement et des impacts transgénérationnels - Avoir des connaissances approfondies en psychopathologie
SAVOIR – FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Approche de la clinique de l'enfant et de la famille - Notion de prévention et protection - Capacité d'analyse et de synthèse - Capacité rédactionnelle - Intérêt pour l'approche médico psychosociale - Capacité de travail en équipe
SAVOIR – ETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Qualités relationnelles (tolérance, écoute, dialogue) - Empathie

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :
<ul style="list-style-type: none"> - Le médecin coordinateur de PMI - Le chef de service départemental de PMI - Les personnels PMI du pôle - Les travailleurs médico-sociaux des autres services - Les autres psychologues (PMI, ASE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Services, associations et professionnels intervenant dans le domaine médico-social (CGI, CMPP, AEMO...) ou médical (maternités, services de pédopsychiatrie).

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	<i>non</i>
Déplacements	Sur le pôle de rattachement, au siège pour les réunions départementales
Particularités liées au poste	<p>Contrat de projet dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance Ouvert aux Agents contractuels sur la base du décret n°2019-1414 du 19/12/2019 Et aux Fonctionnaires, par voie de détachement, en qualité de contractuel pour la durée du projet</p> <p>Poste soumis à l'obligation vaccinale. Justifier d'un certificat de statut vaccinal complet.</p>